

DÉCEMBRE 2022 N° 6

AU SOMMAIRE

2 Le mot du président

Une année sur les chapeaux de roue

3 Commission juniors

Venez au cinéma le 18 décembre!

3 Journée nationale de la lumière 2022

Bilan de la Section jurassienne

4/5 30 km/h en localité

Prise de position du TCS

6 Cours de conduite sur glace

Le 14 janvier 2023 au Grand-St-Bernard (VS)

7 Sorties TCS

De séduisantes excursions

8 TCS Assurances véhicules

Demandez une offre sans engagement

Délai de reddition des textes à paraître dans l'encart 1/2023:

21 janvier

Jurassienne



Le changement de formule n'a rien enlevé au côté très spectaculaire de l'Aventure 4x4. La preuve!

31e Aventure 4x4

Participation importante et spectacle au menu

La commission sportive de la Section jurassienne du TCS a organisé sa 31° Aventure 4x4, samedi 5 novembre dernier, pour la deuxième année consécutive sous la forme d'un parcours au roadbook de régularité, à travers la campagne ajoulote, parsemé d'indices et de passages techniques (navigation).

Tout comme en 2021, le centre névralgique de la manifestation se trouvait à La Malcôte, où était aussi mis sur pied le repas de midi (succulent, par ailleurs, grâce au traiteur régional engagé pour l'occasion).

Nonante-cinq participant-e-s, essentiellement en provenance de toute la Suisse (deux tiers de Romands et un tiers d'Alémaniques), s'en sont donné à cœur joie dans les nombreuses carrières d'Ajoie au programme. À ce petit jeu, c'est le Delémontain Rémy Buchwalder qui s'est imposé, devant Manon Keller, de Develier, et le ressortissant de Movelier Pascal Maeder.

La date de la 32° Aventure 4x4 est d'ores et déjà fixée: elle aura lieu le samedi 4 novembre 2023, vraisemblablement sur le même principe que cette année.



CONTRÔLES OFFICIELS

Tous les véhicules en circulation disposant d'une plaque minéralogique sont soumis aux contrôles périodiques officiels.

Les voitures de tourisme doivent subir les contrôles suivants:

- pour la première fois cinq ans après leur première mise en service; ensuite après trois ans, puis tous les deux ans (5 – 3 –2 – 2);
- les voitures mises en circulation en 2017 doivent subir un contrôle périodique.

IMPRESSUM

Section jurassienne du TCS St-Germain 20, 2853 Courfaivre

Président de la section

Pierre-Arnauld Fueg, route de Fontenais 11, 2900 Porrentruy, tél. 079 372 66 74 Courriel: pafueg@cabinetfueg-law.ch

Rédaction / Président de la commission de communication / Publicité

Didier Walzer, 25, rue de la Penesse 2852 Courtételle, courriel : didier walzer@bluewin.ch

Point de contact TCS

Possibilité pour les membres de la Section jurassienne de prendre contact, du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h 30, au numéro 079 288 39 38

courriel: celine.burkhalter@tcs.ch

Internet

Courriel: sectionju@tcs.ch www.tcsju.ch www.snowup-interjurassien.ch

PAO et impression

Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, 6, route de Courroux, 2800 Delémont, www.pressor.ch

Tirage: 22 000 exemplaires

Parution: Six fois par an

Editeur: Touring Club Suisse, Genève

Le mot du président

Une année sur les chapeaux de roue!

Cher-ère-s Membre-s.

En cette fin d'année, permettez-moi d'en faire un bref bilan. La Section jurassienne du TCS se porte bien!

Après deux ans de pandémie, 2022 aurait pu être fortement impactée par le déclenchement de la guerre en Ukraine. Par chance et bien au contraire, les activités de la section ont repris de plus belle. Pour la première fois depuis plus de 10 ans, nous avons repassé la barre des 21'000 membres et comptons une augmentation du nombre de nos campeurs – la plus forte de Suisse!

De nombreuses manifestations ont pu être organisées, comme la journée de prévention des motards, l'Aventure 4x4 (voir couverture) et notre participation a été remarquée à la Course de côte internationale Saint-Ursanne-Les Rangiers, avec la prise en charge de l'ensemble du dépannage, ou encore la Journée de prévention de la lumière sur trois sites (deux dans le Jura bernois et un dans le canton du Jura) — voir page suivante.

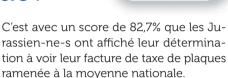
Pas moins de 18 cours de formation ont été mis sur pied avec l'appui de notre simulateur de conduite, ce qui constitue un record.

Dans ce cadre, nous sommes heureux que nos cours d'éducation routière aient déjà été certifiés par les cantons du Jura, de Neuchâtel et le demi-canton de Bâle-Ville; cela atteste de la qualité de l'enseignement que nous fournissons.

Votre section a pu également vous rencontrer à la Foire du Jura et à Moutier Expo, ce qui nous a permis de renouer de nombreux et chaleureux contacts avec vous, nos membres.

Une offre diversifiée de voyages a été proposée avec notre partenaire Hertzeisen, de même que de nombreux avantages membres.

Enfin, point d'orgue de 2021, votre section a mené campagne pour défendre avec succès l'initiative pour des plaques moins chères dans le canton du Jura



Votre section est désormais partie prenante dans le groupe de travail constitué par l'Etat et chargé de la mise en œuvre de notre initiative.

Le projet de loi devrait être transmis aux autorités compétentes au premier semestre 2023.

Malgré une année très positive pour la section et ses membres, je relève un point noir tout de même.

Comme on a pu le voir à Delémont, Moutier ou dans d'autres localités, les autorités communales cèdent à tort aux sirènes opposées à tout véhicule en ville. Elles acceptent la généralisation des zones/réductions de vitesse à 30 km/h ou en suppriment de nombreuses places de parc, ceci en totale contradiction avec les votations populaires fédérales en la matière

Pour le TCS, ces réductions ne doivent en aucun cas toucher les axes structurants du trafic, afin d'en assurer la fluidité (lire pages 4 et 5).

Gageons que le 30 km/h sera en 2023 encore un des thèmes de société les plus discutés.

Le TCS veillera à l'intérêt de ses membres, mais compte bien entendu sur votre suffrage en cas de vote!

En cette fin d'année, je vous transmets, au nom du Comité de la section, mes meilleurs vœux de santé, de joie et de satisfaction, ainsi que toute ma reconnaissance pour votre attache au Touring Club Suisse.

Joyeuses fêtes de Noël et bonne et heureuse année 2023!



Pierre-Arnauld Fueg

Commission juniors

Séance de cinéma gratuite pour les familles!



Dimanche 18 décembre, à 9 h 45 à Cinemont, à Delémont,

venez visionner Le Chat Potté 2: La Demière Quête.

Nombre de places limitées (premiers inscrits, premiers servis).

Pour vous inscrire, veuillez envoyer un e-mail à:

celine.burkhalter@tcs.ch

en indiquant votre numéro de membre TCS, ainsi que le nombre d'adultes et d'enfants qui participeront.

Délai d'inscription: mercredi 14 décembre 2022.

Commission de circulation

Journée nationale de la lumière 2022 : bilan

La 16^e édition de la Journée de la lumière a eu lieu le jeudi 3 novembre 2022, en fin de journée.

Pour MADE VISIBLE® by TCS, elle représente l'occasion de rappeler que le risque d'accident de la route est plus élevé en hiver – en particulier pour les personnes qui se déplacent à pied, à vélo, à vélo électrique ou en trottinette.

La Section jurassienne du TCS était mobilisée le jour J (précisément à Villeret, Reconvilier et Saignelégier).

Quatorze agents de la Police cantonale bernoise/Police cantonale jurassienne et 6 membres de ladite section (commission de circulation et le président de la commission juniors, Maxime Rohrbach) ont vu défiler près de 4000 véhicules, dont 1500 ont été contrôlés. Sur le nombre, seuls 30 se sont avérés non conformes.

madevisible.swiss



Il est primordial de s'assurer d'être vu dans le trafic en tant qu'utilisateur-trice de n'importe quel moyen de locomotion.



Généralisation du 30 km/h en localité

Prise de position du TCS au niveau national

Le TCS s'exprime en faveur d'un régime différencié de vitesse en localité. Si les routes d'intérêt local peuvent adopter une limitation à 30 km/h, voire à 20 km/h dans les zones de rencontre, les routes affectées à la circulation générale doivent rester à 50 km/h. Il est en effet primordial de respecter la hiérarchie du réseau routier et d'assurer sa fonctionnalité au niveau suisse. Cette distinction est par ailleurs plébiscitée par les trois quarts de la population suisse selon un sondage de l'institut LINK (voir page suivante).

Le Service d'information pour les transports publics (LITRA), la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers (FSSP) et l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) s'opposent également à la généralisation du 30 km/h en localité.

En 2001, le peuple suisse s'est clairement exprimé contre la généralisation du 30 km/h en localité (79,7% contre, aucun canton favorable). Un sondage récent montre que cet avis n'a pas changé et que 84% de la population sont attachés au régime de vitesse actuellement en vigueur dans les localités. Une volonté claire qui va à l'encontre des initiatives isolées de certaines villes et localités pour généraliser le 30 km/h.

Si la limitation à 30 km/h peut être pertinente dans les quartiers résidentiels comme sur le réseau routier d'intérêt local, il est impératif de veiller au respect de la hiérarchie du réseau routier, rappelle Peter Goetschi, président central du TCS. « Chaque type de route a une fonction bien précise qui doit être respectée afin que la fonctionnalité du réseau soit garantie dans son ensemble. »

Ainsi, les routes affectées à la circulation générale en milieu urbain (routes principales, routes de liaison) doivent, sauf exception, garder une limitation à 50 km/h, avec la possibilité pour les autorités de pouvoir limiter la vitesse à 30 km/h ou créer des zones 30 sur les routes collectrices, les routes de desserte et les routes de quartier, voire introduire le 20 km/h dans les zones de rencontre.

Cette approche différenciée concernant les régimes de vitesse en localité permettra de maintenir la fonctionnalité du réseau dans son ensemble. Elle est garante d'une bonne cohabitation entre les différents modes de transport (privé et public) et permettra à chacun d'entre eux de rester attractifs. Il en va de même pour les vélos électriques rapides (45 km/h), qui seraient fortement prétérités par une limitation générale à 30 km/h, et

les quartiers d'habitation qui n'auront pas à subir le report inévitable du trafic en cas d'abaissement de la limite de vitesse sur les axes principaux.

Le développement hétérogène actuel du 30 km/h en localité va à l'encontre d'un développement harmonieux des transports publics. Pour Martin Candinas, président de la LITRA, « une généralisation du 30 km/h sur les axes principaux des villes et des agglomérations aura un effet néfaste sur l'utilisation des transports publics. Les trams et bus perdront leur attractivité pour les usagers et cela aura pour conséquence un report modal sur d'autres modes de transport ».

Services d'urgence pénalisés

Pour Laurent Wehrli, président de la FSSP, une généralisation du 30 km/h dans les villes portera atteinte à l'efficacité des services d'urgence (feux bleus). « Dans notre métier, chaque minute compte pour sauver des vies, et une généralisation du 30 km/h en localité allongera inévitablement notre temps d'intervention, en particulier pour les sapeurs-pompiers volontaires ou les professionnels rappelés qui ne disposent pas des moyens prioritaires pour se rendre en caserne. Ceci au détriment des victimes, qui comptent sur les services d'urgence. »



La vitesse en localité doit respecter la hiérarchie et les fonctionnalités du réseau routier.

Ignorer la nécessité de préserver une limitation à 50 km/h sur les principaux axes de circulation contribue à détériorer les conditions d'approvisionnement des commerces locaux et pénalise les petites et moyennes entreprises en milieu urbain, affirme Fabio Regazzi, pré-

sident de l'USAM: « Les citadins oublient parfois que les produits et services qu'ils achètent au centre-ville sont acheminés en très grande majorité par la route et que le temps de livraison est un facteur déterminant dans la fixation du prix final. Une généralisation du 30 km/h en mi-

lieu urbain, associée à d'autres entraves comme la suppression massive des places de parc, ont pour conséquence de pousser les commerces à s'installer en dehors des centres urbains. »

Résultats du sondage: les deux tiers de la population ne veulent pas du 30 km/h généralisé

Afin de connaître la position des citoyens suisses sur la thématique de la vitesse en localité, le TCS a mandaté l'institut LINK pour mener un sondage représentatif auprès de la population suisse.

Les résultats sont clairs: près de 68% des Suissesses et Suisses s'opposent à une généralisation du 30 km/h en localité. Les résultats ne montrent pas de différence significative, qu'ils résident en ville (68%) ou à la campagne (71%). La solution alternative d'introduire cette limitation uniquement la nuit ne trouve pas non plus de majorité puisqu'environ 55% de la population rejettent cette idée, tandis que 38% la soutiennent et 8% ne se prononcent pas. Dans ce cas également, aucune différence significative entre ville (environ 54% contre) et campagne (environ 57% contre) n'est perceptible.

Au contraire, la population plébiscite la solution différenciée proposée par le TCS: en effet, près de trois quarts de la population (73%) souhaitent que la limitation de vitesse à 30 km/h soit réservée aux routes d'intérêt local (quartiers d'habitation, par exemple). Les milieux urbains et ruraux soutiennent cette affirmation à près de 73%.

Le sondage montre également les craintes de la population en termes de fluidité de trafic (environ 51%), alors que près de 25% pensent que l'inverse se passerait et 8% déclarent ne pas connaître l'impact du 30 km/h sur la fluidité du trafic. Un clivage ville-campagne ne se vérifie pas non plus dans ces réponses, puisque les résidents de régions urbaines et rurales estiment à environ 51% qu'une réduction de vitesse péjorerait la fluidité. Un résultat confirmé également par le fait que la population soutient à une écrasante majorité (84%) le système actuel qui prévoit une limitation générale à 50 km/h sur le réseau routier en localité et des exceptions à 30 km/h. Les villes (environ 84%) et les campagnes (environ 87%) font la même appréciation.

Le sondage montre également que les trois quarts des Suisses (environ 73%) souhaiteraient qu'une solution homogène soit adoptée en Suisse pour définir les limitations de vitesse en localité. Seuls 23% pensent le contraire et 5% ne s'expriment pas. Toutes les régions linguistiques se retrouvent sur ce point: Alémaniques (72%), Romands (73%) et Tessinois (75%), sans qu'une réelle différence se matérialise entre les villes (72%) et les campagnes (73%).

Le sujet des vélos électriques fait presque l'unanimité, puisqu'environ 93% des sondés affirment que, si une limitation générale de vitesse en zone urbaine à 30 km/h était introduite, cette réglementation devrait s'appliquer également aux vélos électriques rapides (45 km/h).

En outre, seulement 6% environ des personnes ayant participé à l'étude considèrent que la réduction générale de la vitesse en zone urbaine à 30 km/h affectera positivement la réactivité et vitesse d'intervention des services de secours (police, pompiers, ambulance), alors qu'environ 70% pensent que cette mesure aura un impact négatif. C'est en Suisse romande que ce postulat trouve le plus d'écho, car près de 85% des Romands sont convaincus que le 30 km/h généralisé sera néfaste pour les services de secours, contre 65% des Alémaniques.

À la question de savoir s'îl existe actuellement suffisamment de zones 30 dans les zones urbaines, 59% des répondants affirment qu'îl n'y en a actuellement pas assez. Ce sont en particulier les femmes (64%), et les habitants de la campagne (66%) qui voudraient en voir davantage. Les moins convaincus sont les résidents en milieu urbain âgés de 30 à 44 ans (52%).

Commission de circulation

Cours de conduite sur glace le 14 janvier 2023 au Grand-St-Bernard

La commission de circulation met sur pied un cours de conduite sur glace qui se déroulera le samedi 14 janvier 2023 au Grand-St-Bernard (VS).

Le coût de la journée se monte, rabais offert par la section compris, à 200 fr./personne pour les membres TCS.

Ce cours se déroulera avec votre véhicule privé et la priorité est donnée aux membres des commissions de notre section.

Une vingtaine de places sont disponibles; premier arrivé, premier servi.

Vous pouvez vous inscrire directement auprès d'Isabelle Aubry (tél. 078 727 22 70; aubry.isabelle@bluewin.ch).

Gardez la tête froide en toutes circonstances avec le TCS!



La conduite sur (neige et) glace nécessite une approche particulière.

La rubrique juridique

Trottinettes électriques

On les voit aujourd'hui partout. Les trottinettes électriques, qui n'existaient pas il y a quelques années, ont envahi les espaces urbains.

Malheureusement, les accidents se sont également multipliés. Les utilisateurs des trottinettes électriques ne sont pas tous très prudents; il suffit de se promener un peu en ville pour le constater.

Les règles légales applicables, rappelées ci-après, ne sont pas non plus toujours respectées.

Différentes dispositions légales existent et définissent les obligations auxquelles les utilisateurs sont soumis

Ainsi, les jeunes de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à circuler à trottinette électrique. Les jeunes de moins de 16 ans peuvent les utiliser uniquement s'ils sont titulaires du permis de cyclomoteur.

Pour les plus âgés, aucun permis n'est nécessaire.

Au surplus, les trottinettes électriques ne doivent pas dépasser la vitesse de 20 km/h. Certains modèles dépassent allégrement cette vitesse, mais cela est interdit.

Les trottinettes électriques sont par ailleurs soumises aux mêmes règles légales que les vélos. Ainsi, leurs utilisateurs doivent utiliser les bandes et pistes cyclables. S'il n'y en a pas, elles doivent



rouler sur la route. Le trottoir ne peut donc pas être emprunté par les utilisateurs de trottinettes électriques, sauf lorsque celui-ci est également autorisé pour les vélos.

Finalement, les plaques de contrôle ne sont pas obligatoires, ni le port du casque.

> Charles Poupon, avocat spécialiste FSA en responsabilité civile et droit des assurances, Delémont

TCS Camping-Club Jurassien

Week-end au pays de la fée verte

Les organisateurs de la sortie du Jeûne fédéral, Carine et Dud, nous ont emmenés à Fleurier, dans le Val-de-Travers, où nous avons partagé de bons moments, que ce soit autour d'un succulent repas ou lors d'une balade jusqu'à la Robella à pied ou à vélo.

La Maison de l'Absinthe à Môtiers nous a fait découvrir les différentes facettes de la préparation de ce nectar que nous avons pu déguster avec modération.

Et pour notre plus grand plaisir, un lynx nous a observés du haut de son rocher pendant près de 30 minutes, lui-même surveillé avec attention par les chamois. Un superbe week-end, merci aux GO.

Sortie neige des 27-29 janvier 2023

C'est dans le bâtiment Holidays Groupes, à Anzère (VS), que nous vous accueillerons le vendredi dès 18 h. Nuitées en chambres à 2 lits et une chambre à 6 lits.

Prix du week-end:

- 90 fr. par adulte membre TCS campeurs
- 130 fr. par adulte non-membre TCS campeurs
- 35 fr. par enfant (-16 ans) non-membre TCS campeurs
- gratuit pour les enfants (-16 ans) membres TCS campeurs

Pour:

- 2 nuitées (literie comprise)
- 2 petits-déjeuners
- collation du vendredi soir
- apéritif et repas du samedi soir

Possibilité pour les non-skieurs de se cuisiner un repas le samedi midi.

Les abonnements pour ceux qui ne possèdent pas le Magic Pass sont à la charge des participants.

Inscriptions auprès de :

Annelise et Michel Monnat au 079 502 92 25 et 079 609 45 24 ou a.monnat@bluewin.ch

Annelise Monnat

VOS PROCHAINS VOYAGES



FRANCE CARNAVAL DE NICE ET FÊTE DU CITRON A MENTON

Du 24 au 27 février 2023 / 4 jours

Prix: **Fr. 598.-- membre TCS** au lieu de Fr. 629.- par personne.

Compris : car, 3 nuitées en hôtel**** au centre de Nice, 3 petits déjeuners, visite d'une parfumerie, exposition agrumes, tribunes au Corso illuminé et bataille de fleurs à Nice, Corso fruits d'or à Menton.

Soumis à nos conditions générales 2022/2023 disponibles sur www.hertzeisen.com ou sur demande.

PROMO SPECIALE SHOPPING

PARIS - SHOPPING
Du 3 au 5 mars 2023 / 3 jours

Fr. 200 mars to TO

Prix: **Fr. 300.-- membre TCS** au lieu de Fr. 319.- par personne.

Compris : car, 2 nuitées, 2 petits déjeuners. (Possibilité également de prendre la variante avec les billets pour le salon de l'Agricuture, 3 jours, supplément Fr. 70.-- par personne).

Soumis à nos conditions générales 2022/2023 disponibles sur www.hertzeisen.com ou sur demande.

EUROPA PARK Spécial Noël

Mercredi 28 décembre 2022 Samedi 7 janvier 2023

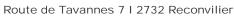
Fr. 84.-- membre TCS au lieu de Fr. 89.--, par adulte ou enfant dès 4 ans, car et entrée. Fr. 16.-- enfant jusqu'à 3 ans incluscar (entrée gratuite).

Journée libre à Europa Park, vous disposez de 9h sur place **afin de découvrir le plus grand** parc d'attraction d'Europe.

Heures et lieux de départs 7h Neuchâtel - 7h30 La Chaux-de-Fonds 7h55 Saignelégier - 8h15 Glovelier 8h30 Delémont.

Paiement : au chauffeur dans le car (en francs suisses). Pour les enfants de moins de 4 ans : nous vous prions de prévoir un siège enfant. Pour l'étranger : carte d'identité ou passeport valable. Pour les personnes mineures, prévoir une attestation signée du représentant légal. Prévoir des Éuros pour vos dépenses personnelles. Annulation : 4 à 1 jour(s) ouvrable(s) avant le départ, 50% de frais. Non-présentation au départ, 100% de frais. Informations COVID : veuillez vous mettre en conformité avec les conditions en vigueur le jour de votre excursion.

Inscriptions à NOVICAR SA





Tél.: 032 426 72 68 www.novicar.ch





TCS Assurances véhicules

Demande d'offre sans engagement

Preneur d'assurance				
N° de membre TCS		☐ M. ☐ M	1me	
Prénom		Tél.		
Nom		E-mail		
Non-membre TCS – Veuillez compléter les données suivan Rue/n°		nntes Nationalité		
NPA/localité		Date de naissance		
D'autres produits TCS : Livret ETI Protection juridique Mastercard Membre Camping Assurance Vélo autres				
Véhicule				
Leasing Oui Non				
Copie du permis de circulation en annexe ou compléter les données du véhicule :				
Marque	Cylindrée/cm³			
Modèle	1 ^{ère} mise en circulat	L ^{ère} mise en circulation		
	Prix catalogue (sans	Prix catalogue (sans accessoires) CHF		
C				
Couverture souhaitée				
Responsabilité civile Couverture minimale obligatoire	Solution casco		Solution casco complète Composée de 1 + 2 + 3	
Couverture des dommages suivants : dommages matériels causés à autrui, dommages corporels causés à autrui	Couverture des doi suivants : vol, incen nature, collision ave morsures de martre malveillance de tier	ndie, forces de la ec des animaux, es, bris de glace,	Couverture des dommages suivants : collision et rayures du véhicule	
Conseil de la Bâloise au sujet :				
Habitat et propriété				
(p. ex. assurance ménage) Prévoyance & patrimoine	Retourner le	e formulaire d	lûment rempli à :	
(p. ex. planification financière) Paiement & épargne (p. ex. crédit privé)	TCS Section juras Céline Burkhalter La Fonderie 4c	ssienne r	tél. 079 288 39 38 du lundi au vendredi 8 h 30 - 12 h 30	
	2950 Courgenay		Courriel: celine.burkhalter@tcs.ch	